

FICHE TECHNIQUE

PARCOURS DE DYNAMISATION ET DE REMOBILISATION VERS L'EMPLOI

Le Département a conclu deux conventions d'objectifs du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 avec les structures ARIES et HORIZONS.

🔗 Objectif :

Il s'agit d'une action d'insertion socioprofessionnelle visant à accompagner les bénéficiaires dans leurs projets de retour à l'emploi.

🔗 Contact(s) :

ARIES : 01.69.44.04.44 LD : 01 69 44 88 60 et 07 52 06 27 83 - 1 rue Anne
Franck, 91700 Sainte Geneviève des Bois
HORIZONS : 01.60.80.91.52 - 10 Chemin du Larris, 91150 Etampes

🔗 Public cible

Allocataire du RSA socle ou majoré domicilié en Essonne, en accompagnement social ou en accompagnement Pôle Emploi positionné sur un accompagnement global sans projet professionnel défini et/ou éprouvant des difficultés de maîtrise de la langue française.

🔗 Nombres de place :

155 places.

🔗 Contenu de l'accompagnement :

- Phase d'accueil :

Après transmission de la fiche de liaison, la personne sera invitée à une réunion d'information collective ou à un entretien individuel d'information sur le site le plus proche de son domicile.

- Phase de diagnostic, de positionnement et d'accompagnement :

Le référent oriente la personne pour un ou plusieurs modules qu'il pourra cocher sur la fiche de liaison.

L'association procédera à :

- Des tests de positionnement et une grille d'entretien pour que le bénéficiaire précise son projet, ses attentes, ses démarches et ses objectifs.
- Des entretiens individuels une fois par mois
- Un bilan intermédiaire pour un parcours supérieur à 200 heures

La personne bénéficiera d'un suivi individuel et des ateliers collectifs.

Suivant l'avancée du parcours de la personne, le formateur pourra proposer au bénéficiaire de participer à d'autres modules pour compléter ses compétences et se préparer au mieux à son objectif de formation ou d'emploi.

Le formateur informe régulièrement le référent de l'avancée du parcours de la personne orientée.

Phase bilan :

Un bilan final sera réalisé avec une préconisation pour une suite de parcours, de la personne accompagnée, vers une autre action en s'appuyant sur l'offre d'insertion départementale, de la Région, de France Travail. La structure pourra accompagner la personne dans les démarches. L'association retournera la fiche de liaison aux référents prescripteurs.

Les ateliers :

Suite à la phase de diagnostic et de positionnement le bénéficiaire sera dirigé vers un parcours personnalisé et adapté à son profil en suivi individuel et en ateliers collectifs.

Lors de cette phase de diagnostic, le formateur peut compléter l'offre de formation par ajout de module(s) que le référent social n'aurait pas indiqué.

L'articulation de l'action permet un :

- Accompagnement renforcé pour un public mobilisable, en démarche d'insertion socioprofessionnelle. Pour 60% des personnes suivies, la durée hebdomadaire devra être d'un minimum de 15 heures par semaine pour un maximum de 350 heures sur 6 mois à raison de 2 à 5 jours par semaine.
- Accompagnement plus ponctuel à destination d'un public plus fragilisé nécessitant une remobilisation vers une insertion socioprofessionnelle ou ayant un besoin spécifique, pour 40% du public avec en prévision 21 heures minimum sur la totalité de l'accompagnement.

Le parcours peut être constitué d'un ou plusieurs modules issus d'une ou plusieurs thématiques :

- ❖ Diagnostic approfondi
- ❖ Thématiques professionnelles :
 - Emergence de projet
 - Elaboration de projet
 - Validation de projet
 - Technique de recherche d'emploi
 - Préparation à l'entrée à l'emploi, aptitude, posture, législation du travail...
 - Immersion en entreprise (stage)....
 - Remise à niveau et préparation pour l'entrée sur une offre de la Région
- ❖ Technique linguistique axée sur la recherche d'emploi et sur l'apprentissage du français
- ❖ Technique remobilisation/socialisation
 - Image de soi, confiance en soi
 - Gestion des démarches socioprofessionnelles
 - Appropriation de l'environnement et mobilité
 - Inclusion numérique
 - Accompagnement vers l'insertion par l'activité économique
- ❖ Modules spécifiques
 - Santé, accompagnement vers RQTH
 - Accompagnement à la reconnaissance des diplômes
 - Accompagnement vers une structure VAE
 - Formation bureautique et informatique
 - Prise en main et complétude de Job 91

Durée de l'accompagnement :

La durée de la prestation ainsi que le temps de présence hebdomadaire de chaque bénéficiaire dépendent de leur parcours et du nombre de modules attribué à ce dernier. Elle varie entre 21 et 350 heures,

Pour un temps de présence allant de 1 à 5 jours par semaine.

En fonction du plan d'action défini, un emploi du temps sera proposé à chaque bénéficiaire alliant entretiens individuels, ateliers avec thématiques collectifs, dans la limite de 350 heures sur une durée maximum de 6 mois avec renouvellement possible sur préconisation du référent social ou du référent de parcours et présentation du bilan intermédiaire argumenté du formateur référent.

↳ **Orientation** : Le référent unique de parcours oriente sur la prestation à l'aide d'une fiche de liaison.

↳ **A noter** :

Lieux de déroulement de l'action sur le site le plus proche du domicile du bénéficiaire :

Pour ARIES : Corbeil-Essonnes, Epinay sous Sénart, Epinay-Sur-Orge, Grigny et Sainte-Geneviève-Des-Bois

Pour HORIZONS : Arpajon et Etampes.

Des journées thématiques se dérouleront sur des sites où les locaux sont trop éloignés notamment sur le TAD Nord-Ouest et sur le TAD Sud-Est.